

Le b.a.-ba du Marché Volontaire de Carbone



**Chapitre 14 :
Comment le
marché
volontaire du
carbone soutient-
il la REDD+ ?**

Chapitre 14 : Comment le marché volontaire du carbone soutient-il la REDD+ ?

Le marché volontaire du carbone (MVC) intègre la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et la conservation, la gestion durable et le renforcement des stocks de carbone forestiers (REDD+) par le biais de la certification et de l'échange de crédits carbone générés par des activités volontaires qui visent à réduire la déforestation. **Les standards de certification de réduction des émissions** ont élaboré des méthodologies applicables à la certification de types précis d'activités de REDD+. Plusieurs standards sont axés précisément sur la certification de la REDD+ à l'échelle juridictionnelle.

Qu'est-ce que la REDD+ ?

La REDD+ est un cadre d'incitation établi en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il vise à encourager les pays en développement à réduire les émissions forestières et à augmenter la séquestration du carbone dans les forêts. **Les programmes de REDD+ sont instaurés** au niveau national par les gouvernements sous la forme de programmes juridictionnels. Des projets de REDD+ locaux et régionaux complémentaires peuvent être développés par des

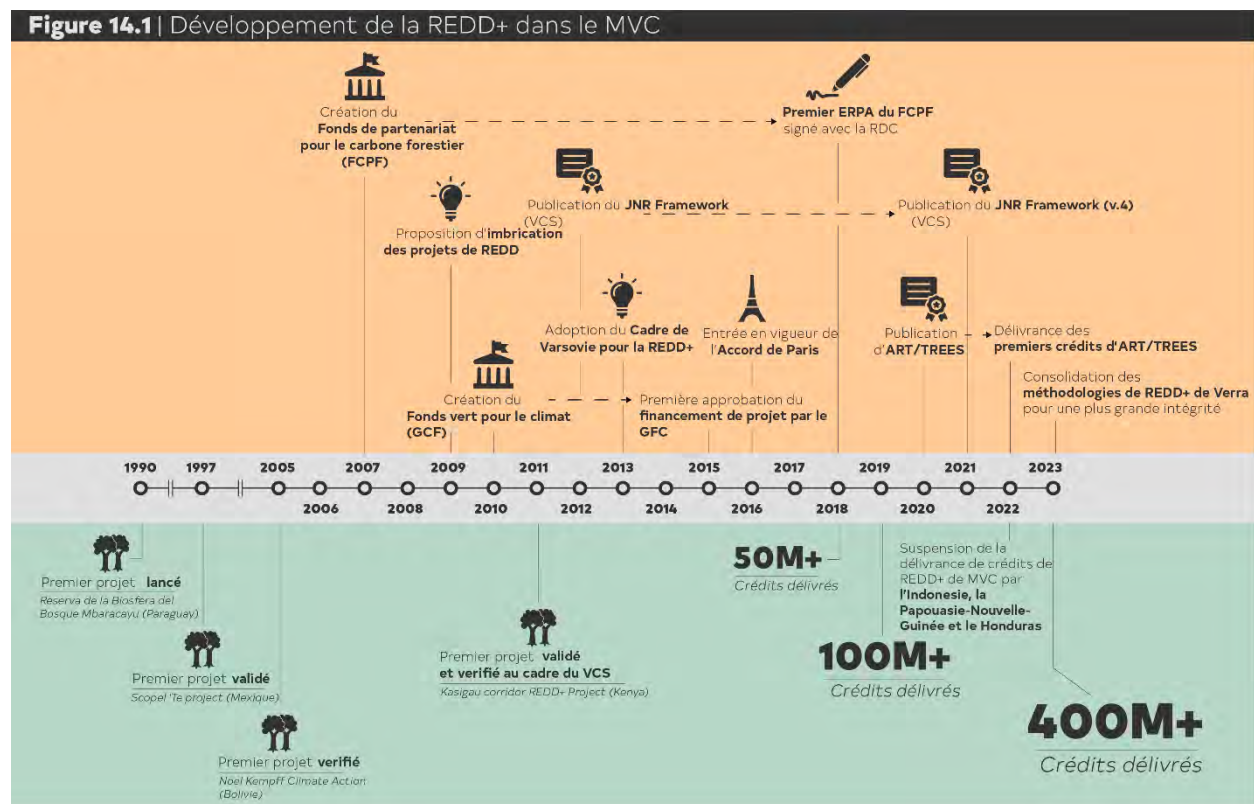
entités publiques ou privées. **La REDD+ peut fonctionner** comme un mécanisme de paiements basés sur les résultats permettant aux pays de recevoir des paiements en échange de la réduction des émissions dues à la déforestation. La REDD+ peut également être liée aux marchés du carbone et fonctionne alors comme un mécanisme fondé sur le marché, qui est financé par l'échange de **crédits carbone**.

En 2013, la Conférence des Parties de la CCNUCC a adopté le Cadre de Varsovie pour la REDD+, une série de sept décisions de la CCNUCC, comme règles régissant la REDD+. Le Cadre impose des critères aux pays en développement pour la mise en œuvre de la REDD+, la mesure des résultats, l'application des garanties et l'accès au financement. Il incite les pays à élaborer des programmes nationaux ou juridictionnels pour orienter la mise en œuvre de la REDD+ et leur impose d'établir, en appui, des cadres nationaux de surveillance des forêts et de garanties. Les programmes nationaux de REDD+ définissent des mesures pour lutter contre la déforestation ainsi que pour conserver et renforcer les stocks de carbone forestier. Les résultats de la REDD+ sont mesurés en tonnes de dioxyde de carbone (tCO₂) par

rapport à un niveau d'émissions de référence pour les forêts (NERF).

Selon le Cadre de Varsovie pour la REDD+, les pays sont tenus d'élaborer des cadres nationaux pour les résultats de la REDD+. La comptabilisation et la mise en œuvre locales, parrainées par l'État, peuvent servir d'étapes provisoires vers la mise en œuvre nationale. Les pays participants peuvent

décider des mesures de REDD+ qu'ils adopteront pour réduire la déforestation et la dégradation, renforcer les stocks de carbone forestier ou gérer durablement les forêts. La participation aux approches fondées sur le marché, y compris le MVC, constitue un moyen pour les pays d'obtenir des résultats de REDD+. La figure 14.1 donne un aperçu de l'histoire de la REDD+.



Les gouvernements peuvent soutenir les programmes de REDD+ juridictionnels certifiés par des standards de certification de réduction des émissions tels que le Cadre de la REDD+ juridictionnelle et imbriquée (JNR) de Verra et l'architecture pour les transactions REDD+ (ART)/la norme d'excellence environnementale REDD+ (TREES). Ils peuvent également soutenir les

activités de REDD+ au niveau des projets sur leur territoire dans le cadre de mesures publiques répondant à un double objectif : réduire la déforestation et la dégradation des forêts ou encourager les développeuses et développeurs d'activités privé-e-s à élaborer et à financer des projets et des programmes qui contribuent aux résultats de la REDD+.

Dans le contexte de programmes juridictionnels, les gouvernements peuvent faciliter les investissements de REDD+ propres à un site en clarifiant et en sécurisant les droits fonciers, les droits aux ressources et **les droits carbone**. Pour encourager l'investissement sur le MVC, les pays peuvent mettre en place des environnements réglementaires propices à l'investissement direct dans les activités de REDD+ par le biais de ce marché. Les organismes publics peuvent également être des développeuses et développeurs de projets ou des partenaires de mise en œuvre. Ils ont la possibilité de nouer des partenariats avec des organismes locaux, des autorités (par exemple, les services des parcs), des organisations de la société civile et **des peuples autochtones et des communautés locales** pour développer des projets de REDD+ et vendre des crédits.

Le Cadre de Varsovie pour la REDD+ crée l'architecture nécessaire pour récompenser les pays en développement par des paiements basés sur les résultats pour les avantages de la REDD+. Il reconnaît également que le financement fondé sur le marché comme le MVC peut nécessiter des critères supplémentaires pour encadrer la réception de paiements, comme la vérification indépendante des résultats. L'Accord de Paris offre la possibilité de transactions de crédits de carbone forestier et de REDD+ selon les modalités qui régissent **les**

démarches concertées en vertu de l'article 6 de l'Accord.

Les pays peuvent élaborer des programmes de REDD+ coopératifs en vertu de l'alinéa 6.2 de l'Accord de Paris. En outre, les projets de REDD+ peuvent être accrédités en vertu de l'alinéa 6.4 de l'Accord de Paris, à condition de respecter les critères du mécanisme et d'être approuvés par les gouvernements. Les actrices et acteurs privé-e-s peuvent demander l'autorisation de participer à de tels programmes et projets en vertu des alinéas 6.2 et 6.4. Bien que les programmes de REDD+ puissent également se poursuivre dans le cadre du MVC, **une autorisation en vertu de l'article 6** est nécessaire si les participant-e-s veulent s'assurer que les réductions de gaz à effet de serre (GES) sont soutenues par des ajustements correspondants et ne sont pas comptabilisées dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) du pays hôte.

Comment la REDD+ est-elle intégrée dans le MVC ?

La REDD+ est une catégorie de solutions fondées sur la nature (SfN) certifiées dans le MVC. La REDD+ peut englober la déforestation évitée, la gestion améliorée des forêts et les activités d'afforestation, de reboisement et de revégétalisation. Elle peut être développée au niveau d'un projet, d'une juridiction ou d'un programme. Pour générer des crédits carbone de **haute qualité**,

les programmes juridictionnels et les projets de REDD+ doivent, dans la mesure du possible, suivre des méthodes conformes au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour la quantification et recourir aux nouvelles technologies de suivi.

En 2020, les standards Climate, Community, and Biodiversity (CCB), le Verified Carbon Standard (VCS), le Gold Standard for the Global Goals (GS4GG) et Plan Vivo (PV) avaient certifié 212 projets de REDD+ sur le MVC, qui devraient délivrer plus de 2,1 milliards de crédits. Bien que toutes les activités de REDD+ ne soient pas certifiées pour délivrer des crédits du MVC, 76 pays disposent de projets ou programmes de REDD+. Ces dernières années, la REDD+ est devenue plus prisée des acheteuses et acheteurs volontaires. Sur la période 2017-2022, les délivrances et retraits de crédits pour la REDD+ ont progressé en flèche par rapport à toutes les années précédentes. La délivrance annuelle de crédits pour la REDD+ a été multipliée par 20 de 2016 à 2021, passant de 5,4 millions de crédits délivrés à plus de 108 millions. Cela fait de 2021 une année absolument record, même meilleure que 2022.

Presque tous les crédits de REDD+ sur le MVC sont délivrés dans le cadre du VCS. Celui-ci compte huit méthodologies qui soutiennent la REDD+, même s'il procède actuellement à la consolidation de toutes ses méthodologies au titre

de la déforestation évitée en une seule nouvelle méthodologie de REDD+. Plan Vivo délivre une petite partie des crédits de REDD+ sur le MVC dans le cadre de ses approches approuvées au titre de « la REDD dans les forêts gérées par les communautés » et de « la prévention de la déforestation ».

Le JNR et l'ART/TREES fournissent des méthodologies de certification pour les crédits de REDD+ juridictionnelle qui peuvent être négociés sur le MVC. Ce sont les gouvernements nationaux ou locaux ou, dans le cas d'ART/TREES, des groupes autochtones disposant de territoires suffisamment vastes, qui peuvent développer les activités de REDD+ dans le cadre de ces standards. Les premières lettres d'intention pour les transactions impliquant des crédits juridictionnels certifiés conformément à ART/TREES ont été signées en novembre 2021. En août 2023, le registre de l'ART/TREES comptait 17 programmes. Le Guyana est la première juridiction et, jusqu'à présent la seule, à avoir obtenu des crédits ART/TREES. Pour le moment, aucun crédit n'a été délivré selon la méthodologie JNR de Verra.

Certaines activités de REDD+ qui génèrent des crédits dans le MVC sont appuyées par des programmes d'achat. Ceux spécifiques aux crédits de REDD+ nationale définissent souvent leurs propres règles de programme. Deux programmes d'achat

notables sont le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale et le [Fonds vert pour le climat](#).

Le FCPF dispose de deux fonds fiduciaires — le Fonds de préparation et le Fonds carbone — qui financent respectivement les stratégies nationales de REDD+ et les programmes de REDD+ à grande échelle. Comme les standards de certification privés, le FCPF a défini des règles, sous la forme d'un cadre méthodologique, pour certifier les réductions d'émissions provenant des programmes de REDD+. En juin 2023, le Fonds carbone du FCPF avait signé des contrats d'achats de crédits de réduction des émissions (ERPA) avec [15 pays](#).

De même, le Fonds vert pour le climat alloue des fonds pour les trois phases de REDD+, la préparation, la mise en œuvre et les paiements basés sur les résultats, avec son propre « [cadre de mesure de la performance pour les paiements basés sur les résultats du programme REDD+](#) ». En juin 2023, le Fonds vert pour le climat avait versé des paiements basés sur les résultats à [huit pays](#).

La mise en œuvre par le gouvernement du Cadre de Varsovie pour la REDD+ et de la REDD+ est-elle compatible avec l'engagement dans le MVC ?

La REDD+, telle que définie par le Cadre de Varsovie pour la REDD+, est un mécanisme de paiements basés sur les résultats, comme le MVC. Toutefois, les critères de notification établis par le Cadre sont insuffisants pour générer des crédits négociables de réduction et d'absorption des émissions de GES [de haute qualité](#). En vue de l'échange de crédits de REDD+ sur le MVC, les résultats doivent répondre aux critères de suivi, de validation et de vérification des [standards de certification](#) du MVC.

Par le passé, la demande a été plus forte pour les crédits au niveau des projets que pour les crédits juridictionnels. Contrairement aux projets de REDD+ au niveau juridictionnel qui ont reçu des paiements basés sur les résultats des agences bilatérales ou multilatérales, les projets de REDD+ individuels éligibles ont reçu un paiement par le biais du MVC ou des marchés de conformité. Récemment, les crédits de la REDD+ juridictionnelle sont devenus plus prisés sur le MVC, car ils donnent l'impression d'être d'une plus grande intégrité. Cependant, dans bien des cas, les programmes au niveau juridictionnel ne disposent pas de

l'infrastructure comptable nécessaire pour suivre les émissions à grande échelle. Or, sans efforts internationaux harmonisés pour réglementer les fuites et modifier les facteurs économiques de la déforestation, la REDD+ juridictionnelle n'a intrinsèquement pas une probabilité plus élevée de prévenir les fuites que la REDD+ au niveau des projets.

L'initiative Science-Based Targets, qui établit des lignes directrices pour les revendications climatiques des entreprises, recommande l'achat de crédits de REDD+ juridictionnelle. Le régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a **exclusivement autorisé** les crédits de REDD+ juridictionnelle. En mars 2023, l'OACI a annoncé qu'elle accepterait les crédits de haut couvert forestier et faible déforestation (HFLD) d'ART/TREES comme unités éligibles au titre du CORSIA. En juillet 2023, **125 États** avaient annoncé leur intention de participer au CORSIA à compter de janvier 2024. En 2021, la Coalition **LEAF** (Lowering Emissions by Accelerating Forest Finance), une coalition d'acheteuses et d'acheteurs des secteurs public et privé, a mobilisé **un milliard de dollars américains** pour des crédits de REDD+ juridictionnelle. D'autres acheteuses et acheteurs continuent de préférer la REDD+ au niveau des projets, pour la rapidité

de sa mise en œuvre et ses risques plus faciles à maîtriser.

Si les programmes et projets de REDD+ offrent des avantages environnementaux et sociaux importants, ils ne sont toutefois pas sans risques. Ainsi, les projets de REDD+ peuvent présenter des bases de référence et des attentes de crédits gonflées, et les programmes juridictionnels sont confrontés au risque d'une inversion des politiques qui compromet les activités de protection des forêts. Par ailleurs, les développeuses et développeurs d'activités de REDD+ ont été critiqué-e-s pour le manque d'implication **des peuples autochtones et les communautés locales** dans la conception des activités, pour l'absence **d'accords appropriés de partage des bénéfices** et pour le déplacement des émissions au lieu de leur réduction. Malgré les risques, des activités de REDD+ bien conçues peuvent contribuer grandement aux **efforts des pays** pour atteindre leurs CDN établies dans le cadre de l'Accord de Paris. La REDD+ au niveau juridictionnel s'appuie sur la capacité des gouvernements à influencer sur l'utilisation des terres et le changement de leur utilisation au moyen de politiques. Les activités du MVC peuvent donc soutenir ces efforts en attirant rapidement des financements dans les zones qui se caractérisent par des pertes forestières, des menaces sur la forêt ou des politiques publiques ayant une portée limitée.

Lectures complémentaires

Chagas, T., Galt, H., Lee, D., Neeff, T., & Streck, C. (2020). A close look at the quality of REDD+ carbon credits. Retrieved from <https://climatefocus.com/wp-content/uploads/2022/06/A-close-look-at-the-quality-of-REDD-carbon-credits-2020-V2.0.pdf>

Morita, K., & Matsumoto, K. (2023). Challenges and lessons learned for REDD+ finance and its governance. *Carbon Balance and Management*, 18, 8. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC10193719/>

Sylvera. (2022). *The State of Carbon Credits 2022: Volume 1. Spotlight on REDD+*. Retrieved from <https://www.sylvera.com/resources/the-state-of-carbon-credits-report#scroll-section>

UN-REDD Programme. (2022). *National Funding Mechanisms for REDD+: Lessons Learned and Success Factors*. Retrieved May 30, 2023, from <https://www.un-redd.org/sites/default/files/2022-03/Funding%20final.pdf>

Wunder, S., Duchelle, A. E., Sassi, C. de, Sills, E. O., Simonet, G., & Sunderlin, W. D. (2020). REDD+ in Theory and Practice: How Lessons From Local Projects Can Inform Jurisdictional Approaches. *Frontiers in Forests and Global Change*, 3, 11. <https://www.frontiersin.org/article/10.3389/ffgc.2020.00011>

Remerciements

Auteures : Melaina Dyck, Charlotte Streck et Danick Trouwloon

Graphiste : Sara Cottle

Constitutrices et contributeurs : Georg Hahn, Leo Mongendre, Laura Carolina Sepúlveda et Theda Vetter

Traduction en français : Laurence Echasserieau

Date de publication : octobre 2023

Le b.a.-ba du marché volontaire du carbone (Le b.a.-ba du MVC) est soutenu par la Climate and Land Use Alliance (CLUA). Les auteures remercient les réviseurs(euses) et les partenaires qui ont généreusement contribué à ce b.a.-ba du MVC par leur savoir et leur expertise.